

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2008 A 18H30

Présents : MM. ORLANDO – FOULLER – MOULINAS – GROSJEAN – DEBUE – RICHARD – EISELE – PALMA – BERAUDO – ALLEMAND V. – CARLIER – CATEL - DUVERGER – KEDROFF – LUCIBELLO – MAUREL – PERILLIER – SCHMITZ – SILVY – RIVOAL – BERTHIER – ROUBAUD M. – MASSEY – ROUBAUD G. – TRALONGO - GAGNIARD

Procurations :

R. ALLEMAND à A. RIVOAL

est nommé secrétaire de séance Eric Palma.

1 Fixation indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux

L'enveloppe indemnitaire allouée au Maire et aux Adjointes est égale à 8 599,29 €/mois (2047,45 x 1 + 818,98 x 8).
Monsieur le Maire propose qu'elle soit répartie mensuellement comme suit,

- ORLANDO Roger, Maire	1 207,29 €
- FOULLER Joël, 1 ^{er} Adjoint	718,98 €
- MOULINAS-LE GO Nathalie, 2 ^{ème} Adjoint	595,62 €
- GROSJEAN Pascal, 3 ^{ème} Adjoint	595,62 €
- DEBUE Véronique, 4 ^{ème} Adjoint	718,98 €
- PALMA Eric, 5 ^{ème} Adjoint	595,62 €
- EISELE Annie, 6 ^{ème} Adjoint	718,98 €
- RICHARD Pierre, 7 ^{ème} Adjoint	718,98 €
- BERAUDO Annie, 8 ^{ème} Adjoint	718,98 €
- ALLEMAND Virginie, Conseiller Municipal	223,36 €
- CARLIER Stéphanie, Conseiller Municipal	223,36 €
- CATEL Patrice, Conseiller Municipal	223,36 €
- KEDROFF Régine, Conseiller Municipal	223,36 €
- LUCIBELLO Régine, Conseiller Municipal	223,36 €
- MAUREL Roland, Conseiller Municipal	223,36 €
- PERILLIER Michel, Conseiller Municipal	223,36 €
- SCHMITZ Françoise, Conseiller Municipal	223,36 €
- SILVY Stéphane, Conseiller Municipal	223,36 €

Ont voté pour : MM. ORLANDO – FOULLER – MOULINAS – GROSJEAN – DEBUE – RICHARD – EISELE – PALMA – BERAUDO – ALLEMAND V. – CARLIER – CATEL - DUVERGER – KEDROFF – LUCIBELLO – MAUREL – PERILLIER – SCHMITZ – SILVY – ROUBAUD G - GAGNIARD.

Se sont abstenus : MM. TRALONGO – MASSEY

Ont voté contre : MM. RIVOAL – ALLEMAND R. (pp) – ROUBAUD M. – BERTHIER

2 Attributions exercées au nom de la commune par le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que conformément à l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Locales, le Conseil Municipal lui donne certaines attributions.

(Texte ci-joint)

Ont voté pour : MM. ORLANDO – FOULLER – MOULINAS – GROSJEAN – DEBUE – RICHARD – EISELE – PALMA – BERAUDO – ALLEMAND V. – CARLIER – CATEL - DUVERGER – KEDROFF – LUCIBELLO – MAUREL – PERILLIER – SCHMITZ – SILVY – MASSEY - ROUBAUD G.

Se sont abstenus : MM. RIVOAL – ALLEMAND R. (pp) – ROUBAUD M. - BERTHIER

Ont voté contre : MM TRALONGO – GAGNIARD

3 COGA – Désignation des membres

Sont désignés :

- ORLANDO Roger
- GROSJEAN Pascal

- MOULINAS-LE GO Nathalie
- PALMA Eric
- DUVERGER Christian

Ont voté pour : MM. ORLANDO – FOUILLER – MOULINAS – GROSJEAN – DEBUE – RICHARD – EISELE – PALMA – BERAUDO – ALLEMAND V. – CARLIER – CATEL - DUVERGER – KEDROFF – LUCIBELLO – MAUREL – PERILLIER – SCHMITZ – SILVY – ROUBAUD G.

Se sont abstenus : MM RIVOAL – ALLEMAND R. (pp) – ROUBAUD M. – BERTHIER – TRALONGO – GAGNIARD – MASSEY

4 CCAS – Fixation du nombre des administrateurs

Le Conseil Municipal fixe à 10 le nombre d'administrateurs au CCAS

Ont voté pour : MM. ORLANDO – FOUILLER – MOULINAS – GROSJEAN – DEBUE – RICHARD – EISELE – PALMA – BERAUDO – ALLEMAND V. – CARLIER – CATEL - DUVERGER – KEDROFF – LUCIBELLO – MAUREL – PERILLIER – SCHMITZ – SILVY – MASSEY - ROUBAUD G.

Se sont abstenus : MM RIVOAL – ALLEMAND R. (pp) – ROUBAUD M. – BERTHIER – TRALONGO – GAGNIARD

5 CCAS – Désignation des administrateurs

Sont désignés :

- DEBUE Véronique
- KEDROFF Régine
- SCHMITZ Françoise
- LUCIBELLO Régine
- BERTHIER Sylvie

Ont voté pour : MM. ORLANDO – FOUILLER – MOULINAS – GROSJEAN – DEBUE – RICHARD – EISELE – PALMA – BERAUDO – ALLEMAND V. – CARLIER – CATEL - DUVERGER – KEDROFF – LUCIBELLO – MAUREL – PERILLIER – SCHMITZ – SILVY – RIVOAL – ALLEMAND R. (pp) – ROUBAUD M. - BERTHIER – MASSEY - ROUBAUD G.

Se sont abstenus : MM TRALONGO - GAGNIARD

6 Syndicat Ecole de Musique du Thor – Désignation des délégués

Sont désignés :

Titulaires : SCHMITZ Françoise
CARLIER Stéphanie
Suppléants : DUVERGER Christian
MASSEY Eric

Ont voté pour : MM. ORLANDO – FOUILLER – MOULINAS – GROSJEAN – DEBUE – RICHARD – EISELE – PALMA – BERAUDO – ALLEMAND V. – CARLIER – CATEL - DUVERGER – KEDROFF – LUCIBELLO – MAUREL – PERILLIER – SCHMITZ – SILVY – MASSEY - ROUBAUD G.

Se sont abstenus : MM RIVOAL – ALLEMAND R. (pp) – ROUBAUD M. – BERTHIER – TRALONGO - GAGNIARD

7 Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale de la Région de Cavillon – Désignation des délégués

Sont désignés :

Titulaires : ORLANDO Roger
BERAUDO Annie
Suppléants : CATEL Patrice
ROUBAUD Ghislaine

Ont voté pour : MM. ORLANDO – FOUILLER – MOULINAS – GROSJEAN – DEBUE – RICHARD – EISELE – PALMA – BERAUDO – ALLEMAND V. – CARLIER – CATEL - DUVERGER – KEDROFF – LUCIBELLO – MAUREL – PERILLIER – SCHMITZ – SILVY – MASSEY - ROUBAUD G.

Se sont abstenus : MM RIVOAL – ALLEMAND R. (pp) – ROUBAUD M. – BERTHIER – TRALONGO - GAGNIARD

8 Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance – Désignation des délégués

Sont désignés :

Titulaires : ORLANDO Roger
BERAUDO Annie
Suppléants : EISELE Annie
CATEL Patrice

Ont voté pour : MM. ORLANDO – FOUILLER – MOULINAS – GROSJEAN – DEBUE – RICHARD – EISELE – PALMA – BERAUDO – ALLEMAND V. – CARLIER – CATEL - DUVERGER – KEDROFF – LUCIBELLO – MAUREL – PERILLIER – SCHMITZ – SILVY – MASSEY - ROUBAUD G.
Se sont abstenus : MM RIVOAL – ALLEMAND R. (pp) – ROUBAUD M. – BERTHIER – TRALONGO - GAGNIARD

9 Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière – Désignation des délégués

Sont désignés :

Titulaire : KEDROFF Régine
Suppléant : LUCIBELLO Régine

Ont voté pour : MM. ORLANDO – FOUILLER – MOULINAS – GROSJEAN – DEBUE – RICHARD – EISELE – PALMA – BERAUDO – ALLEMAND V. – CARLIER – CATEL - DUVERGER – KEDROFF – LUCIBELLO – MAUREL – PERILLIER – SCHMITZ – SILVY – MASSEY - ROUBAUD G.
Se sont abstenus : MM RIVOAL – ALLEMAND R. (pp) – ROUBAUD M. – BERTHIER – TRALONGO - GAGNIARD

10 Débat d'Orientation Budgétaire

Texte joint.

11 Emprunt

Annulation de la délibération sur l'emprunt étant donné que la Caisse d'Epargne a communiqué des informations erronées.

La séance est levée à 19h30

NB : L'analyse financière du Trésorier Principal sera communiquée en 3 exemplaires à MM RIVOAL, MASSEY et TRALONGO.

La liste des délégations attribuées aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux, sera distribuée dans les casiers de chaque élu.

Débat d'Orientation Budgétaire

Le Débat d'Orientation budgétaire, imposé par l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Il est précisé que ce débat est informel et que la délibération constatant que le débat a bien eu lieu n'est pas soumise au vote du Conseil Municipal.

En effet, il permet à l'assemblée délibérante, le Conseil Municipal,

- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la commune,
- de discuter des orientations budgétaires et notamment de la nécessité ou non de recourir à l'augmentation des taux des différentes bases des impôts locaux, à savoir :
 - taxe d'habitation : taux actuel 12,79
 - taxe foncière (bâti) : taux actuel 26
 - taxe foncière (non bâti) : taux actuel 61,71

1) La situation financière de la commune :

Si le Compte Administratif 2007 aujourd'hui arrêté n'est pas mauvais :

- résultat de la section de fonctionnement : 109 828,51 €
- résultat de la section d'investissement : 415 147,30 €
- résultat de l'exercice : **524 976,30 €**

Il n'en demeure pas moins, que la commune ne pratique plus en matière d'investissement la technique des restes à réaliser, c'est-à-dire reporter les ouvertures de crédits en recette et en dépense de l'exercice N- 1 sur l'exercice N.

Depuis notre élection et la prise en charge de notre mandat, nous avons fait les constats suivant :

- une ligne de trésorerie ouverte de 500 000 € qui a été tirée dans sa globalité,
- 500 000 € environ de factures mandatées non payées faute de trésorerie,
- 1 900 000 € environ de travaux restant à payer pour terminer les travaux de la cave, de l'Entrée Est et de la zone 30.

2) Les orientations budgétaires :

Partant de ce constat, il est évident que les marges de manœuvre de la commune sont faibles voir nulle (au moins dans les prochaines années) étant précisé :

- que l'inflation constatée sur les 12 derniers mois et connue à ce jour est de : **2,8 %**
- que l'augmentation de la DGF est de **1,3 % soit 6 551,00 €**
- que le montant du produit des impôts locaux à taux constant est de **2 % (produit 2008 attendu : 1 989 918 €, produit attendu 2007 : 1 953 827 €, soit une différence de 36 091 €),**
- que les dotations allouées par la COGA en 2008 (attribution de compensation, soit 474 737 € est identique à l'A.C. de 2007, et que la dotation de solidarité

communautaire, DSC, qui était de 122 637 € en 2007 n'est pas reconduite à ce jour, mais qu'il est raisonnable de penser que pour 2008 elle ne sera pas inférieure)

- que l'annuité de la dette passe de : 118 057 € à 250 000 € en intérêts et de 320 000 € à 370 000 € en capital, soit à l'heure actuelle 620 000 € ce qui représentent une augmentation de 42 %, étant précisé que pour plusieurs emprunts, seuls les intérêts sont remboursés (effet du capital différé)
- que l'augmentation du contingent dû aux services d'incendie n'est que de 1 % (107 692 € au lieu de 106 231 €).

Vu ces contraintes, il paraît difficile, voir impossible de présenter un budget en équilibre sans augmenter les impôts (voir tableau taux d'imposition 2008).

Enfin, en ce qui concerne la section d'investissement, il convient :

- de **terminer** les programmes engagés,
- de revoir les programmes inscrits, non engagés et qui n'ont même pas eu un début de commencement d'études ou devis comme l'opération 25, intitulé « le Pré du May ».

En conclusion, je dirais « est-il possible à ce jour d'envisager de nouveaux programmes d'investissement étant donné la situation financière de la commune sans une réflexion approfondie et une programmation sérieuse ? »